

NUFARM

RIVAL HERBICIDE TECHNIQUE

POUR LA FABRICATION, LA PREPARATION OU LE RECONDITIONNEMENT

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

GARANTIE: trifluraline 96.7%

NO. D'HOMOLOGATION: 18608 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT

POISON

SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

Contenu Net: 250 kg

Nufarm Agriculture Inc.
5101, 333 - 96th Ave NE
Calgary, Alberta T3K 0S3
1-800-868-5444

NUMÉRO D'URGENCE 24 HEURES PAR JOUR 1-800-424-9300

MODE D'EMPLOI :

Pour usage seulement dans la fabrication d'un produit antiparasitaire homologué en vertu de la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*.

PRÉCAUTIONS :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET/OU EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS. Nocif ou mortel si ingéré. Sensibilisant cutané potentiel. Éviter d'entrer en contact avec le produit. Éviter d'inhalier les bruines ou les poussières. Se laver à fond après l'usage ou avant de manger ou de fumer. Porter des vêtements de protection, dont des lunettes de sécurité et un appareil respiratoire au moment de manipuler le produit technique.

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalier. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Si le produit technique a été ingéré, administrer soigneusement un lavage d'estomac en prévenant l'aspiration du produit. Le traitement de l'intoxication doit être soutenu et fait selon les symptômes démontrés.

ENTREPOSAGE :

Conserver dans le contenant original durant l'entreposage. Ne pas contaminer ou entreposer près des semences ou des aliments pour les humains ou les animaux. Garder loin du feu, d'une flamme nue ou de toute autre source de chaleur. Les températures normales d'entreposage devraient être entre 5 et 30 °C.

ÉLIMINATION :

Les fabricants canadiens de formulations qui utilisent ce produit doivent éliminer les matières actives non utilisées et les contenants en respectant la réglementation municipale et provinciale.

Pour plus de détails et pour des renseignements sur le nettoyage des déversements, s'adresser à l'agence provinciale responsable ou au fabricant.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

07-2007